

## Les anciens de Péchiney bientôt fixés



Les anciens de Péchiney et leur avocat, M e Raphael Darribère, à la sortie du tribunal./Photo DDM.

Salle comble jeudi dernier au tribunal de grande instance de Toulouse où a été jugée l'affaire qui oppose le comité d'établissement (CE) de Pierrefitte-Nestalas et l'Amicale socioculturelle de Péchiney Electro Métallurgie (PEM) de Marignac à la SA Ferropem, le cabinet Gély de Bagnères de Luchon, la commune de Marignac et la communauté de commune des Vallées de Saint-Béat.

En février 2013, le CE et l'Amicale avaient assigné en justice ces quatre parties (voir notre édition du 15 novembre). Jeudi dernier, un bus affrété depuis le Comminges a permis à une soixantaine de membres et sympathisants de l'Amicale d'assister à l'audience dont le délibéré sera rendu le 19 janvier. Devant le tribunal, ils étaient accueillis par des amis, une dizaine de représentants de l'UD CGT de Toulouse et Jean-Louis Laplagne, représentant du CE de Pierrefitte-Nestalas.

### Satisfaits de la mobilisation

Si les avocats de Ferropem et de la commune de Marignac ont plaidé en faveur de leur client respectif, les avocats de la communauté de communes et du cabinet notarial, présents à l'audience, n'ont pas souhaité le faire ayant chacun pour leur part rendu au préalable leurs conclusions.

À la sortie du tribunal, Me Raphaël Darribère, l'avocat des parties demanderesses, a volontiers répondu aux questions. «Nous sommes satisfaits de la mobilisation, de voir que des forces vives de notre vallée n'ont pas encore baissé les bras», indique Georges Escario, secrétaire de l'Amicale. «Nous attendons désormais la décision du tribunal qui nous l'espérons sera en notre faveur», indique pour sa part André Duran, président de l'Amicale. Encore un peu de patience donc pour les gens du CE et de l'Amicale, lesquels après les fêtes de fin seront fixés sur l'issue de cette affaire...